

Gironde

ON EN
PARLE

Une fillette de deux ans
secourue par un
hélicoptère de Cazaux

LA TESTE-DE-BUCH Un hélicoptère Caracal de la base aérienne 120 de Cazaux a dû intervenir mardi au large de Mimizan pour sauver une fillette de deux ans, suspectée d'un traumatisme crânien. C'est le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Atlantique d'Etel qui a donné l'alerte à 13 h 22. « Le Caracal a décollé à 14 heures avec deux sauveteurs plongeurs et une équipe médicale en direction d'un bateau de plaisance au large de Mimizan », raconte la BA120 sur sa page Facebook. Une fois sur place, le médecin et l'infirmière militaires descendent avec les deux sauveteurs plongeurs auprès de la jeune victime pour lui apporter les premiers soins. Elle sera remontée dans le Caracal grâce au Child rescue vaïse (CRV). « À noter que c'est la première fois que ce matériel adapté au transport de jeunes enfants est utilisé. Tout s'est bien fini : « Le Caracal a transporté la petite fille vers centre hospitalier de Bordeaux où elle a été prise en charge par les équipes médicales pour des examens complémentaires : elle est en sortie le lendemain ? »

Le film « Mignonnes »
présélectionné
pour les Oscars

BORDEAUX La commission chargée de sélectionner le film français candidat à l'Oscar 2021 du long-métrage international a été réunie au Centre national de cinéma et de l'image animée (CNC) ce jeudi. Ont été sélectionnés cinq films : « ADN » de Malwenn, « Deux » de Filippo Meneghetti, « Été 85 » de François Ozon, « Gagarine » de Fanny Liatard et Jérémie Trouilh... et « Mignonnes » de Maimouna Doucouré. Le premier film de cette dernière, partageant sa vie entre Paris et Bordeaux, a été développé par la société bordelaise Bien ou Bien Productions. « Mignonnes » qui a déjà remporté des prix aux festivals de Sundance et Berlin en janvier et février dernier, est sorti le 19 août sur les écrans français. Ce cri d'alarme sur l'hyper-sexualisation des pré-adolescentes conte l'histoire d'Amy, fillette de 11 ans qui croise la route d'un groupe de pré-adolescentes comme elle. Issue d'une famille très traditionnelle et fascinée par la « liberté » de ces « mignonnes » défilées aux poses sensuelles, elle va intégrer la bande qui prépare un concours de danse.



« Mignonnes »,
PHOTO : JEAN-MICHEL PASZIAN

« Il n'est plus là mais nous si »

BORDEAUX/VILLENAVE-D'ORNON

Une marche en hommage à Steven Jaubert, couvreur décédé après une chute au travail, est prévue le 19 novembre chez son employeur

Florence Moreau
f.moreau@sudouest.fr

Il avait 27 ans. Il allait devenir papa, mais sa fille est née orpheline de père. Steven Jaubert n'a pas survécu à ses blessures. Il a été déclaré mort sept jours après un accident du travail, survenu le 17 septembre dernier, cours de la Somme à Bordeaux. Le jeune couvreur est passé au travers d'un toit en éverite sur un chantier de parking privé.

Le 19 novembre, sa famille et ses amis, ainsi que l'organisation syndicale qui les soutient, organisent une marche en son hommage (1) et en mémoire des salariés morts au travail. Sarah, la sœur de Steven Jaubert sera en tête de cortège. « Ce n'est pas en me tenant à l'écart, en me taisant, que je vais continuer à faire vivre sa mémoire », dit-elle.

L'angoisse qui monte

Dans une lettre touchante adressée à son frère, elle raconte le parcours difficile de ceux qui doivent vivre après un tel événement. Depuis l'appel téléphonique qui annonce la terrible nouvelle de l'accident et du transport aux urgences au moment où « nous avons dû le laisser partir, dignement et sereinement ».

« On s'est appelé le matin du 17 septembre », témoigne-t-elle. C'est la dernière fois qu'elle entendra la voix de son frère. Des mots épars lui reviennent comme au-

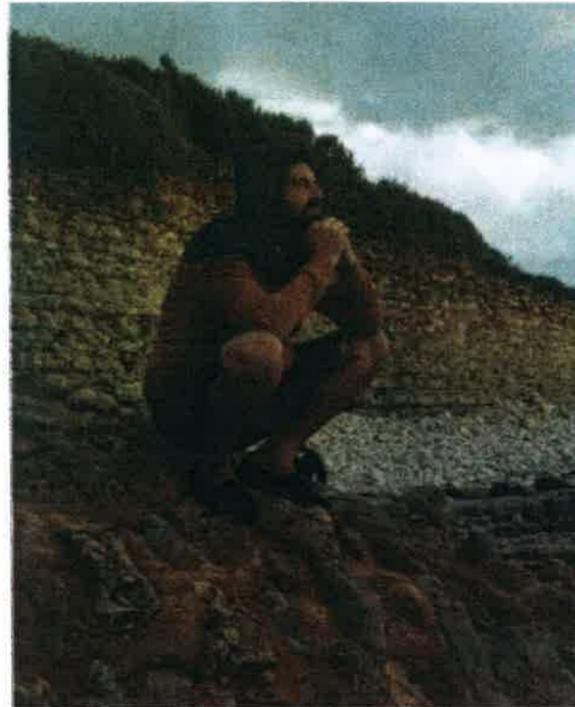
tant de pièces d'un puzzle macabre que son cerveau peine à assembler. « Accident », « entre la vie et la mort », « hématome », « phase terminale », « coma artificiel », « pronostic vital », « homicide involontaire », « envie de crier », « scanner », « lésions trop importantes »...

Sarah se souvient avoir « vu tout son avenir défilé en une seconde, comme sa chute ». Elle confie l'angoisse qui monte et paralyse. Elle décrit la « douleur pure, brute, insupportable qui envahit », la prise de conscience de l'horreur : « Mon frère ne se réveillera pas ». Elle dit le vide. Celui qui a englouti son frère et celui qu'il laisse. Dans cette chute, ce sont plusieurs vies qui ont basculé. « Je me sens bancal, tellement fragile. » Elle tait par pudeur les der-

« L'entreprise ne l'a pas poussé, mais elle l'a laissé tomber », estime Sarah, la sœur de Steven

derniers mots chuchotés à Steven mais pose haut et fort les questions qui viennent la réveiller la nuit. Pourquoi ? Pourquoi lui ? Et comment ?

« Son entreprise ne l'a pas poussé mais elle l'a laissé tomber », martèle Sarah. Elle l'avoue : si elle tient, c'est par et pour la procédure en cours. « Mon frère n'est plus là, mais nous si, j'ai compris au-



Steven Jaubert avait 27 ans et allait être père. PHOTO DR

aujourd'hui pourquoi j'étais encore là, pourquoi mes yeux s'ouvrent chaque matin alors que je ne le souhaite pas. Je veux dénoncer les pratiques du monde du bâtiment ».

Une enquête est en cours

Le parquet de Bordeaux confirme que « le commissariat de Bordeaux est en charge de l'enquête et que

la Direccte s'est bien rendue sur place et est cosaisie ». Tous les éléments demandés par les enquêteurs, notamment sur les contrats de travail et équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur, ont été fournis.

Seules les investigations diront si, comme le pense l'avocat de la famille de Steven Jaubert, M^e Stéphane Guitard qui a déposé une



plainte pour homicide involontaire, « il y a eu des manquements à une obligation de sécurité, notamment dans la fourniture d'équipements » ou si certains employés se sont affranchis des règles de sécurité.

Selon son avocat, M^e Christophe Biais, la gérante de la société P.Gilbert qui employait Steven Jaubert, est « vraiment très émue. Et meurtrie, autant par l'accident que par les attaques abjectes et

mensongères dont elle fait l'objet sur les réseaux sociaux. C'est une petite entreprise familiale qui s'est transmise de père en fille. Ce sont des gens très soucieux de la sécurité ».

(1) La marche partira à 14 heures jeudi prochain de La Poste, avenue du Maréchal-Leclerc à Villenave-d'Ornon et mènera les participants jusqu'au siège de l'entreprise P.Gilbert, avenue Georges-Clemenceau.



L'ouvrier kurde n'a signé son contrat de travail que deux mois après l'accident sur son lit d'hôpital. PHOTO ARCHIVES XAVIER LÉOTY

La vie brisée du maçon kurde

TRIBUNAL DE BORDEAUX En 2018, sur un chantier du Bouscat, un chariot chargé d'étais soulevé par une grue s'était déversé sur l'ouvrier tout juste embauché

Assis sur une chaise amenée devant la barre, la nuque raide et le corps douloureux, Yusuf Asic n'a pas les mots pour raconter ses journées de dix heures et parfois davantage, cette course contre la montre dont, le 25 janvier 2018, il n'a pas vu la fin après avoir été évacué par une ambulance du chantier Cœur de Bouscat. Touché à la carotide, toujours sujet à des vertiges, il perd progressivement son côté gauche qui insensiblement s'affaïsse.

Agé de 42 ans, il ne coiffiera plus jamais un casque de maçon. Son histoire, c'est un peu l'envers du décor de la bétonisation de la métropole bordelaise animée par cette volonté de construire toujours plus vite.

Le visage dans une flaque

Ce jour-là, les ouvriers engagés sur ce programme monumental de plusieurs centaines de logements, ont cru que ce maçon kurde était mort quand l'un de ses compatriotes l'a relevé totalement inerte. Son visage était enfoncé dans une flaque d'eau au pied des bâtiments dont la livraison devait être concomitante à la mise en service de la nouvelle ligne de tramway.

Un chariot soulevé par une grue et rempli d'étais pesant plusieurs centaines de kilos s'était retourné dans les airs et avait déversé sur lui sa cargaison d'une hauteur d'une dizaine de mètres. Si on ne lui en avait pas donné l'ordre, Yusuf Isic n'aurait pourtant jamais dû se trouver là.

Quelques instants plus tôt, il rejoignait l'immeuble où il intervenait comme coffreur brancheur

lorsqu'il avait été hélé par deux chefs d'équipe : celui de Delta construction, la filiale du groupe Eovest titulaire du marché, et celui de son employeur, la SGR BTP de Saint-Germain-la-Rivière qui intervenait en tant que sous-traitant. Cette PME avait été appelée sur le site pour remplacer une autre société qui semble-t-il ne tenait pas la cadence. Invité à donner un coup de main, le père de famille avait attaché les crochets des élingues au chariot avant de faire signe au grutier qu'il pouvait enlever le chargement.

Témoignages gênants

« À l'époque son patron n'avait pas encore fait de déclaration préalable à son embauche. Ce n'est que deux mois plus tard sur son lit d'hôpital que mon client a signé son contrat de travail », précise son avocate M^e Catherine Couvrand.

« L'existence d'un mousqueton défectueux avait été signalée »

À son arrivée aux urgences, le médecin de garde avait noté que les circonstances de l'accident étaient « peu claires ». Elles le restent encore. L'inspection du travail n'ayant pas été alertée immédiatement et aucune expertise ordonnée par le parquet, les poursuites engagées contre les deux entreprises pour blessures involontaires reposent sur la seule enquête des policiers du Bouscat. Elle comporte la description d'un crochet qui n'a pas été saisi, dont la pâte de fermeture est plus ouverte que

les autres. Une constatation appuyée par plusieurs témoignages de salariés embarrassants pour Delta construction.

« L'existence d'un mousqueton défectueux avait été signalée », insiste la procureure adjointe Marianne Poinot. Le grutier de Delta construction avait répercuté l'information auprès du chef d'équipe et du chef de chantier sans que cela ne donne lieu à un changement d'élingue alors qu'un stock de réserve existait sur le site. « Elles étaient à quelques dizaines de mètres. Elles coûtent tout au plus 1 000 euros pièce, 1000 euros pour la vie d'un homme, c'est cela Delta », s'indigne M^e Christine Couvrand.

Éventuelle défaillance

M^e Loïc Château, le conseil de l'entreprise, est venu à l'audience avec l'un de ces fameux mousquetons. Il le manipule sous les yeux des juges dans l'espoir de les convaincre. Si la montée, au dire de certains témoins, a été verticale une éventuelle défaillance du ressort du linget de sécurité n'a pas pu ouvrir le crochet. « Quand l'élingage est bien fait cela ne tombe pas », insiste l'avocat. Ce qui est une façon de renvoyer la faute sur la victime qui dans ses dispositions a avoué qu'elle « ne savait pas élinguer ».

Entre l'élingueur ou l'élingue, le tribunal devra choisir et dire d'ici le 4 janvier date de son délibéré s'il y a lieu de condamner les deux entreprises aux amendes de 50 000 euros et 30 000 euros en partie assorties du sursis requis par le parquet. Dominique Richard

BTP : « Un accident toutes les deux minutes »

Un état des lieux, réalisé pour la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) sur la « sinistralité dans le BTP » dévoile des chiffres éloquentes

Les chiffres sont éloquentes. « Avec 56 accidents du travail enregistrés pour 1 000 salariés, le BTP reste l'un des secteurs les plus sinistrés », décrit un état des lieux de la CPAM sur « la sinistralité dans le BTP », en s'appuyant sur des chiffres de 2018. La moyenne de tous les secteurs est à 34.

De facto, tous secteurs confondus, le BTP a représenté cette année-là 14 % des accidents du travail, conduisant dans 16 % des cas à une incapacité permanente et dans 19 % à un décès. « Des manquements en matière de sécurité et de protection de la santé continuent d'être constatés sur les chantiers, pouvant mener à des

accidents graves. »

La même étude révèle qu'un salarié du BTP sur 18 est victime d'un accident du travail par an soit... un accident du travail toutes les deux minutes. « Au cours de sa carrière, un salarié du BTP est victime de 2,5 accidents du travail », note encore la CPAM.

Beaucoup de chutes

Selon l'Institut national de recherche et de sécurité, « chaque année plus de 10 % des accidents du travail sont dus aux chutes de hauteur. Ces accidents surviennent dans tous les secteurs d'activité, mais c'est encore une fois dans le BTP que l'on constate la plus forte

proportion ». Les chutes représentent la deuxième cause d'accident du travail dans le BTP (31 % en 2018).

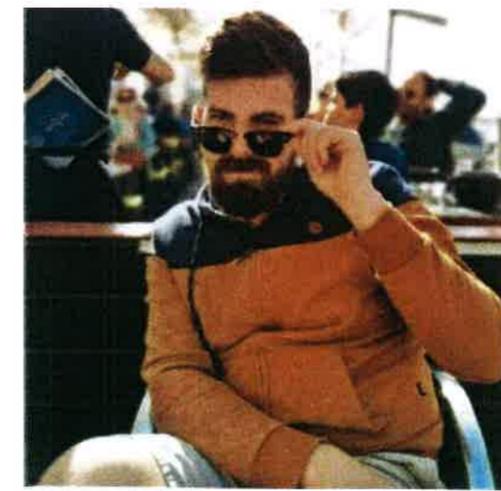
« L'impact du Covid »

« Ce sont des drames terribles pour les familles », sait Denis Boutineaud, secrétaire régional de l'Union régionale de la CGT Construction bois ameublement de la Nouvelle-Aquitaine (URCBA-CGTNA). Son syndicat, comme d'autres, se constitue régulièrement partie civile dans ce type de dossiers. « Il faut arrêter de considérer les ouvriers comme de la chair à patron », gronde-t-il.

« L'impact du Covid n'est pas

neutre sur les chantiers de BTP, estime Denis Boutineaud. Les patrons voulant rattraper les retards de production induits par le confinement, les chantiers sont moins bien préparés et les cadences augmentées. » Pour lui, « on a insisté sur les mesures barrières en oubliant parfois la sécurité de base au cœur de nos métiers ».

Le syndicat propose qu'une stèle soit déposée à Bordeaux, « à un endroit où les familles, amis et compagnons de chantier pourront venir se recueillir ». Des bougies seront allumées devant le lieu de l'accident de Steven Jaubert le 19 novembre à 13 heures. F.L.M.



Une marche en hommage à Steven a lieu le 19 novembre. PHOTO DR

Pour votre solution chauffage,
faites appel à un
Spécialiste
Ouvert et à votre service pendant le confinement
DEVIS GRATUIT au 05 54 69 65 74
www.ecocero33.fr / 13, place Charles-de-Gaulle - Mérignac